

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le quatre avril à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme BOUCHER – LE BALLER, M. KERANGUYADER, LE JEUNE, COCHENNEC Jean-Pierre, GUEVEL, Mmes PLUSQUELLEC, PERON, M. GUICHOUX, Mme LE GUEN, M. COCHENNEC Patrick et Mme THOMAS.

Etait absente : Mme DOSSO.

Procuration : néant.

Présence de M. ROLLAND, Trésorier.

M. LE JEUNE a été élu Secrétaire.

Convocation du 30 mars 2011.

**A - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2011**

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2011 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

**B – Délibérations**

**1 - Subventions complémentaires 2011**

F. LE JEUNE, Adjoint, rappelle à l'assemblée que l'attribution des subventions 2011 a été votée lors de la séance du 15 février 2011.

Il ajoute que des demandes complémentaires, ou des informations complémentaires pour la demande présentée par l'APE Ecole Per Jakez Hélias, ont été reçues en mairie depuis le 15 février dernier.

Il est précisé que la commission des finances a examiné ces demandes, à l'exception de celle émanant de l'association Les P'tits Loups, parvenue le 2 avril 2011. Il est décidé, toutefois, d'en tenir également compte.

F. LE JEUNE, Adjoint, propose à l'assemblée la liste suivante de subventions complémentaires 2011 :

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montants</u>
- AAPPMA « La Gaule Carhaisienne »	30.00 €
- Amicale des Parents d'Elèves de Kérampuil, Institut Médico-Educatif de Carhaix	15.00 €
- Chambre de Métiers du Finistère	15.00 €
- APE Ecole Per Jakez Hélias (Séances pédagogiques)	144.20 €
- Les P'tits Loups, Gourin	<u>15.00 €</u>
Total.....	219.20 €

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote les subventions présentées ci-dessus.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 – Article 6574.

**Vote à l'unanimité.**

## **2 - Taux d'emploi portant sur plusieurs employées communales**

F. LE JEUNE, Adjoint délégué, rappelle à l'assemblée l'audit réalisé par le CDG29 sur les différents services municipaux.

Il fait part à l'assemblée que des heures complémentaires sont attribuées de manière récurrente à certaines employées communales.

M. LE JEUNE propose au conseil municipal d'intégrer ces heures complémentaires dans le calcul du taux d'emploi des salariées de façon à augmenter leur taux d'emploi.

Ainsi, le taux d'emploi de Melle Pascale COTTON passera de 57.14 % à 71.76 % ; le taux d'emploi de Melle Dominique DIOU passera de 50 % à 61.41 % ; le taux d'emploi de Mme Claudine HERVE passera de 60 % à 64.75 %.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les dispositions précisées ci-dessus.
- Sollicite l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG29.

### **Vote à l'unanimité.**

## **3 – Compte administratif 2010 – Budget principal et budgets annexes**

Il est précisé que le compte administratif 2010 et la proposition de budget primitif 2011 ont été examinés par la Commission des Finances.

M. ROLLAND, Trésorier, fait part à l'assemblée des différents résultats de l'année écoulée.

### **Commune**

Lecture des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement est donnée à l'assemblée. La section d'investissement présente un déficit de clôture de 125 448,84 € et la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 193 171,51 €.

M.F. BOUCHER – LE BALLER, Adjointe au Maire, met le compte administratif aux voix.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le compte administratif 2010 par 11 voix pour.

Section de fonctionnement : 11 pour  
Section d'investissement : 11 pour.

### **Assainissement**

Le compte administratif 2010 de l'Assainissement est approuvé par 11 voix pour.

Il présente un déficit d'investissement de 170 144,97 € et un excédent d'exploitation de 133 112,53 €

### **Lotissement communal**

Le compte administratif 2010 du Lotissement communal est approuvé par 11 voix pour.

Il présente un déficit d'investissement de 1 963,00 €.

### **Nouveau lotissement communal**

Le compte administratif 2010 du Nouveau lotissement communal est approuvé par 11 voix pour.

Il présente un déficit d'investissement de 1 000,00 € et un déficit de fonctionnement de 12 804,07 €.

## **4 - Approbation des comptes de gestion du Receveur**

Il est proposé à l'assemblée communale d'adopter les comptes de gestion 2010 du Receveur pour la Commune, le Lotissement communal, le Nouveau lotissement communal et l'Assainissement.

Les comptes de gestion 2010 reprennent l'ensemble des écritures apparaissant aux comptes administratifs 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2010 de la Commune, du Lotissement communal, du Nouveau lotissement communal et de l'Assainissement.

**Vote à l'unanimité.**

**5 - Budget principal – Compte administratif 2010 – Affectation des résultats – Budget primitif 2011**

Il est rappelé à l'assemblée communale que l'excédent de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2010 s'élève à 193 171.51 €.

Il est proposé d'affecter au budget primitif 2011 la somme de 193 171.51 € en section d'investissement.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

**Vote à l'unanimité.**

**Budget assainissement – Compte administratif 2010 – Affectation des résultats – Budget primitif 2011**

Il est rappelé à l'assemblée communale que l'excédent de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2010 du budget assainissement s'élève à 133 112.53 €.

Il est proposé d'affecter au budget primitif 2011 de l'assainissement la somme de 73 112 € en section d'investissement et la somme de 60 000 € en section de fonctionnement.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

**Vote à l'unanimité.**

**6 - Taux d'imposition de 2011**

Il est rappelé à l'assemblée communale les taux votés en 2010 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le produit fiscal s'élevait à 278 048 € et les allocations compensatrices à 39 633 €.

Si l'assemblée décide de conserver ces taux d'imposition pour 2011, le produit fiscal s'élèvera à 288 883 € et les allocations compensatrices s'élèveront à 37 219 €.

Il est proposé pour 2011 le maintien des taux d'imposition de 2010.

Après discussion et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide le maintien pour 2011 des taux d'imposition de 2010 :

- Taxe d'habitation	:	12.12 % ;
- Taxe foncière (bâti)	:	19.18 % ;
- Taxe foncière (non bâti)	:	43.15 %.

**Vote à l'unanimité.**

**7 - Ecole Notre Dame : forfait communal 2011**

Le Maire, J. QUILTU, indique à l'assemblée que le forfait communal de l'école Notre Dame prend en compte les dépenses de fonctionnement matériel des classes sous contrat d'association, et s'apprécie par référence aux dépenses correspondantes de l'enseignement public.

Monsieur le Maire précise que le total des dépenses de fonctionnement à prendre en compte pour l'année 2010 à l'école Per Jakez Hélias s'élève à 29 412.64 €.

Il donne lecture à l'assemblée des différents postes de dépenses 2010 à l'école Per Jakez Hélias.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public est ainsi de 639.40 €.

Le forfait communal 2011 de l'école Notre Dame est donc fixé à 42 839.80 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le forfait communal 2011 de l'école Notre Dame.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 – Article 6555.

#### **Vote à l'unanimité.**

F. LE JEUNE, Adjoint, fait part à l'assemblée que le calcul du forfait communal est effectué cette année de la même façon que précédemment.

Le Maire, J. QUILTU, souligne qu'il convient à présent de remettre à plat la délibération relative au forfait communal et préciser les nouvelles règles de calcul.

### **8 – Budget primitif 2011 : budget principal et budgets annexes**

#### **Budget principal : Commune**

##### **Section de fonctionnement**

Lecture est donnée à l'assemblée de la vue d'ensemble et des différents postes pour la section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 810 656 €.

Les explications nécessaires sont fournies à l'assemblée.

Le virement à la section d'investissement s'élève à la somme de 302 294 €.

##### **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 820 278 €.

Lecture des différents postes est donnée à l'assemblée communale.

Aucun emprunt n'est prévu en 2011 pour ce budget.

Après discussion et en avoir délibéré, le budget primitif 2011 de la Commune est mis aux voix :

**Le budget primitif 2011 (Section de fonctionnement et section d'investissement) est voté à l'unanimité (12 pour).**

##### **Assainissement**

Le budget primitif 2011 de l'Assainissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 108 888 € pour la section d'exploitation, et à la somme de 312 000 € pour la section d'investissement.

Un emprunt d'un montant de 90 000 € sera contracté sur l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 de l'Assainissement (12 pour).**

##### **Lotissement communal**

Le budget primitif 2011 du Lotissement communal s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 73 500 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 75 463 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 du Lotissement communal.**

### **Nouveau lotissement communal : budget hors taxes**

Il est proposé à l'assemblée communale d'adopter pour le budget « Nouveau lotissement communal » un budget hors taxes.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette proposition.

### **Vote à l'unanimité.**

### **Budget primitif 2011 du Nouveau lotissement communal**

Le budget primitif 2011 du Nouveau lotissement communal s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 200 102 € en section de fonctionnement, et à la somme de 111 161 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 du Nouveau lotissement communal.

### **9 - Vente de délaissé communal : demande au Boudic**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les demandes de particuliers qui souhaitent acquérir une partie du domaine communal.

L'assemblée communale avait autorisé, par délibération du 5 octobre 2010, à mettre à enquête publique les demandes émanant de M. Olivier HAMON, à « Trémillo », M. Guy POIGNONEC au « Boudic », et M. Jean-Luc BERNARD au « Bouillen ».

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 25 octobre 2010 au lundi 8 novembre 2010 inclus.

Par délibération du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal avait décidé la vente d'une partie du domaine communal à M. Jean-Luc BERNARD. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la vente au profit de M. Guy POIGNONEC.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la vente d'une partie du domaine communal au « Boudic » à M. Guy POIGNONEC, la surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage dressé par un géomètre-expert.
- Indique que le prix de vente est de 1.00 € le m<sup>2</sup>.
- Indique que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de M. POIGNONEC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Vote à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.**